

## Argumentation en faveur d'un moratoire de 10 ans sur la construction d'éoliennes dans les Franches-Montagnes

### Réfléchir avant d'agir

1. Les éoliennes existent depuis des millénaires dans des régions côtières (sud et nord de l'Europe), **dans des contrées inhabitées et très venteuses** ;
2. Le courant éolien est en voie d'être développé, car sa **production est subventionnée** par la RPC (Rétribution à prix courant) décidée par le Conseil fédéral
3. **Il y a trop de courant vert en Europe actuellement et pour les 10 prochaines années**: les centrales nucléaires produisent à fond, les centrales thermiques aussi, l'éolien et le photovoltaïque surchargent le réseau. Conséquence: le courant se négocie à vil prix. Ce qui profite aux sociétés propriétaires de barrages (pompage-turbinage).
4. **Il n'y a pas de politique énergétique fédérale et cantonale** :
  - où en est-on définitivement avec le nucléaire ?
  - va-t-on construire une ou plusieurs centrales thermiques à gaz ?
  - beaucoup trop d'interrogations sur la situation énergétique de la Suisse demandent des réponses... avant de saccager toute une région, comme les Franches-Montagnes .
5. La distance éoliennes – habitation est actuellement de 300 m ; elle sera attaquée dès la prochaine demande de permis de construire une éolienne. Cette procédure prendra un temps considérable. **Le but est que la Suisse adopte les normes européennes : distance = 10 fois la hauteur de l'éolienne, soit par exemple 1'500 mètres environ pour les éoliennes du Peuchapatte .**

Notre région est connue loin à la ronde pour la beauté de son paysage ; pour la population et les milliers de touristes qui viennent s'y oxygéner et s'y détendre, **l'implantation d'éoliennes industrielles constitue une atteinte irréversible aux valeurs des Franches-Montagnes.**
6. Des études menées en Hollande notamment démontrent que **les biens immobiliers situés à moins de 1500 m des éoliennes perdent entre 15 et 25% de leur valeur.**
7. **Les promoteurs agissent comme des colonisateurs**, avec des carnets de chèques bien fournis ; des masses d'argent sont déversées à des propriétaires de terre tout heureux de profiter de l'aubaine.
8. Les Franches-Montagnes présentent tous les avantages pour devenir un berceau du photovoltaïque : nombre d'heures d'ensoleillement optimal – peu de brouillard – présence de pans importants de toits.
9. La plupart du territoire communal des Bois est concerné par les nuisances que provoqueraient les 6 projets d'éoliennes prévus entre les Fonges, le Bois-Français et le Peu-Claude, soit des machines aussi hautes que celles du Peuchapatte (148 mètres). Voir [www.pro-cretes.ch/eoliennes-arc-jurassien](http://www.pro-cretes.ch/eoliennes-arc-jurassien) et [www.librevent.ch](http://www.librevent.ch)

Les feuilles de signatures sont à retourner au comité d'initiative, soit chez Paul Boillat, Robert Cattin (Les Prailats), Michaël Clémence, Jacky Epitoux, Blaise Willemin

